

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Michel MILLAIRE, Jean-Pierre ARNAUD (*jusqu'à la délibération n°2020.12.291*), Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20201216-2020_12_PV06-DE

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers absents : 11

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 22

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2020-12-288 : Motion de soutien à la candidature de la Commune de Guîtres au dispositif "Petites Villes de Demain"

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Les élus du conseil communautaires de la Communauté d'agglomération du Libournais :

- apportent leur soutien à la commune de Guîtres dans sa candidature au programme « Petites villes de demain »
- demandent à l'État de retenir la commune de Guîtres au titre de la prochaine sélection des communes bénéficiaires de ce programme.

2020-12-289 : Communication des actes juridiques et des délibérations du bureau communautaire pris depuis la séance du 16 novembre 2020

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

2020-12-290 : Débat relatif au pacte de gouvernance

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, prend la décision de ne pas réaliser un pacte de gouvernance.

2020-12-291 : Port de Libourne - Saint Emilion : adoption des statuts, désignation des membres du conseil d'exploitation et avance de trésorerie

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les statuts de la régie ;
- d'approuver la proposition de Monsieur le Président pour la désignation des membres du conseil d'exploitation et du directeur ;
- d'attribuer à ladite régie une avance de trésorerie remboursable avant le 31 décembre 2022, d'un montant de 150 000 € par la collectivité de rattachement – le budget principal de La Cali (dans l'attente de la perception des recettes propres à ce budget). les opérations de versement et de remboursement de cette avance de trésorerie sont non budgétaires. Elles seront imputées au compte de dépense 553 du budget principal, et au compte de recette 5192 du budget annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

2020-12-292 : Modification simplifiée n°1 Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nérigean

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de La Cali et un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents département.

Le présent acte devient exécutoire à compter de sa publication et de la Préfète.

Le dossier modifié est tenu à la disposition du public au siège de La Cali et en mairie de Nérigean.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_PV06-DE

2020-12-293 : Prescription de la révision de la carte communale de la Commune de Maransin

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prescrire la révision de la carte communale sur l'ensemble du territoire de la commune de Maransin,
- de donner autorisation au président de la Cali pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision de la carte communale,
- de solliciter de l'État qu'une dotation soit allouée, au titre de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation), à la collectivité pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision de la carte communale.
- que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits au budget investissement de l'exercice considéré.
- de fixer les modalités de concertation de la façon suivante :
 - affichage de la présente délibération pendant 1 mois au siège de La Cali et à la Mairie de Maransin
 - dossier disponible en Mairie (38 Le Bourg, 33230 Maransin) et au service urbanisme de La Cali (33 avenue de la Gare 33870 Vayres)
 - mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
 - possibilité d'écrire au Maire (38 Le Bourg, 33230 Maransin) et au Président de La Cali (42 rue Jules Ferry 33502 Libourne)

2020-12-294 : Acquisitions foncières sur la commune de Lagorce

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles n°392, 399, 415, 416 et 418 appartenant Messieurs Serge et Gérald Grugier, d'une superficie totale de 2.956 m² pour un coût total de 1745 € TTC,
- d'approuver la prise en charge des frais inhérents à cette cession,
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'achat de ces parcelles de terrain.

2020-12-295 : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens triennale entre la Communauté d'agglomération du Libournais et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention d'objectifs et de moyens triennale avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

2020-12-296 : Avis sur les ouvertures dominicales 2021 pour la ville de Libourne

A la majorité 66 voix pour et 3 abstentions (Sébastien LABORDE, Jean-Louis ARCARAZ. Gonzague MALHERBE),

Le Conseil communautaire décide:

- de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la Ville de Libourne sur l'année 2021

2020-12-297 : Avis sur les ouvertures dominicales 2021 pour la ville de Coutras

A la majorité 66 voix pour et 3 abstentions (Sébastien LABORDE, Jean-Louis ARCARAZ. Gonzague MALHERBE),

Le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces l'année 2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_PV06-DE

2020-12-298 : Plan de soutien et de relance à l'économie de proximité

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan d'urgence et de soutien aux entreprises impactées par la crise de la Covid 19,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce plan dont les conventions de partenariat signées avec les chambres consulaires

TRANSPORT ET MOBILITES DOUCES

Rapporteur : Monsieur Patrick MERCIER

2020-12-299 : Avenant n°3 à la concession (DSP) pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de La Cali

A la majorité 68 voix pour et 1 abstention (*Gonzague MALHERBE*),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le projet d'avenant n°3 à la concession pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de La Cali, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser la modification de l'annexe 12 sus visée consécutivement à l'avenant 3,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la concession pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de La Cali.

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

2020-12-300 : Budget principal - étalement des charges de dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser l'étalement des charges liées au COVID-19 listées dans l'état détaillé joint à la présente délibération sur une période de 5 ans ;
- de préciser que les crédits nécessaires à la passation des opérations d'ordre correspondantes seront prévus au budget primitif 2020 par voie de décision modificative et seront inscrits aux budgets primitifs suivants.

2020-12-301 : Budget principal : décision modificative n°1 - année 2020

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2020 au budget principal de La Cali.

2020-12-302 : Budget annexe pépinière d'entreprises : décision modificative n°1 - année 2020

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2020 au budget annexe pépinière d'entreprises.

2020-12-303 : Budget annexe assainissement collectif - Saint Seurin sur l'Isle : décision modificative n°1 - année 2020

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'exercice 2020 au budget annexe assainissement collectif - Saint Seurin s

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_PV06-DE

2020-12-304 : Budget annexe ZAE de Frappe : décision modificative n°1 - année 2020

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2020 au budget annexe zone d'activités de Frappe.

2020-12-305 : Budget annexe assainissement collectif Libourne : transfert des excédents - modification

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de modifier ainsi le transfert des résultats sur le budget annexe assainissement collectif de La Cali – Libourne :
 - Excédent de fonctionnement pour un montant de 398 282.77 € (article 778)
 - Excédent d'Investissement pour un montant de 132 692.99 € (article 1068)
- d'autoriser le Receveur à procéder à l'intégration de ces résultats dans le budget annexe assainissement collectif de La Cali – Libourne,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2020-12-306 : Versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe centre aquatique - année 2020

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure et verser les subventions d'équilibre correspondantes, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

2020-12-307 : Versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe pépinière d'entreprises - année 2020

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure.

2020-12-308 : Versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe transport - année 2020

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure.

2020-12-309 : Budget principal : avance sur la subvention annuelle 2021 au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser, dans l'attente du vote de la subvention totale 2021, une avance sur subvention au CIAS d'un montant de 276 000 €.

2020-12-310 : Budget principal : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2020 au budget principal de La Cali

2020-12-311 : Budget annexe transport : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le 
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_PV06-DE

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe Transports de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, énumérés dans le tableau ci-dessous,
- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

2020-12-312 : Budget annexe eau Libourne : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe eau potable Libourne de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, énumérés dans le tableau ci-dessous,
- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

2020-12-313 : Budget annexe assainissement collectif Libourne : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe assainissement Libourne de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, énumérés dans le tableau ci-dessous,
- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

2020-12-314 : Budget annexe centre aquatique : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe centre aquatique de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, énumérés dans le tableau ci-dessous,
- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2021 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

2020-12-315 : Budget annexe transport : assujettissement à la TVA à compter du 1er janvier 2021

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'assujettir à la TVA le budget annexe « transport » à compter du 01 janvier 2021.

2020-12-316 : Budget annexe port de Libourne - Saint Emilion : fixation des principes de transfert des excédents et des déficits

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les principes suivants :

Budget annexe Port de Libourne – Saint Emilion :

Section de fonctionnement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali

Section d'investissement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux concernés par le transfert de la compétence eau et assainissement.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_PV06-DE

2020-12-317 : Encaissement des recettes ALSH : renouvellement du principe d'encaissement au titre de l'année 2021

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- renouveler, au titre de l'année 2021 avec renouvellement par tacite reconduction pour une année supplémentaire, le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes les produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cali,
- signer la convention d'encaissement des recettes avec les communes concernées par un accueil de loisirs sans hébergement.

2020-12-318 : Création des tarifs du port de Libourne - Saint Emilion à compter du 1er janvier 2021

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), proposition de Monsieur Hervé ALLOY,

Le Conseil Communautaire décide :

- de créer les tarifs ci-annexés à compter du 1^{er} janvier 2021 ; tarifs inchangés depuis le 1^{er} janvier 2019.

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

2020-12-319 : Attribution d'une participation financière à Mésolia pour l'opération Gontet 1 à Libourne

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Mésolia une participation financière de 88 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Mésolia (« liste des logements financés par La Cali auprès de Mésolia ouvrant droit à des réservations de logements ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

2020-12-320 : Attribution d'une participation financière à Mésolia pour l'opération Gontet 2 à Libourne

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Mésolia une participation financière de 49 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Mésolia (« liste des logements financés par La Cali auprès de Mésolia ouvrant droit à des réservations de logements ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

2020-12-321 : Convention financière 2021 entre La Maison de la Promotion Sociale et La Cali

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à la Maison de la Promotion Sociale une subvention de 65 000 € pour l'année 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante,

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à poursuivre l'engagement du plan d'actions contenu dans l'Opération de Revitalisation de Territoire et à signer tous les actes y afférents dans le prolongement du programme Action cœur de ville,
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à l'ORT.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

2020-12-323 : Convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ronde Enfantine du Pavillon de La Mutualité dans le cadre du multi-accueil d'entreprise.

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité pour la période 2021-2022, telle qu'annexée à la présente délibération.

2020-12-324 : Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire au titre de l'année 2020 à l'association "Mini pouss"

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 52 428.02 € au titre de l'année 2020 à l'Association « Mini Pouss » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°2 à la convention de subventionnements et d'objectifs, tel qu'annexé à la présente délibération.

2020-12-325 : Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire au titre de l'année 2020 à l'association "Eveil de l'enfant"

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 62 975.49 € au titre de l'année 2020 à l'association « Eveil de l'Enfant » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°2 à la convention de subventionnements et d'objectifs, tel qu'annexé à la présente délibération.

2020-12-326 : Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire au titre de l'année 2020 à l'association "La souris verte"

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 53 606.63 € au titre de l'année 2020 à l'association « La Souris Verte »
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°2 à la convention de subventionnements et d'objectifs, tel qu'annexé à la présente délibération.

2020-12-327 : Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire au titre de l'année 2020 à l'association "Age tendre"

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 68 517.16 € au titre de l'année 2020 à l'Association « Age Tendre » ;

- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°2 à la convention de subventionnements et d'objectifs, tel qu'annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_PV06-DE

2020-12-328 : Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire au titre de l'année 2020 à l'association "La ronde enfantine du pavillon de la mutualité"

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 31 980.68 € au titre de l'année 2020 à l'Association « la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°1 à la convention fixant le montant de la subvention versée à la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité pour l'année 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

2020-12-329 : Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire au titre de l'année 2020 à l'association "Trottine"

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 53 105.11 € au titre de l'année 2020 à l'association « Trottine » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant n°2 à la convention de subventionnements et d'objectifs, tel qu'annexé à la présente délibération.

2020-12-330 : Prolongation d'une année des conventions de subventionnements et d'objectifs avec les associations à gestion parentale

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer les avenants aux conventions de subventionnement et d'objectifs, dont les projets sont annexés à la présente délibération, respectivement avec les Associations « Mini Pouss », « Eveil de l'Enfant », « Age Tendre », « La Souris Verte », « Trottine ».

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

2020-12-331 : Création d'un poste en contrat de projet - SC DST - Avenant n°3

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de créer un emploi contractuel non permanent à temps complet, au titre d'un contrat de projet, dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) afin de mener à bien le projet d'optimisation des dépenses énergétiques dans la gestion et le suivi des fluides. Le contrat sera conclu pour une durée de 3 ans. L'agent devra justifier d'un niveau de diplôme de type BTS fluides énergies et domotique, DUT génie thermique et énergies. Il devra également justifier d'un permis B.
- de charger Monsieur le Président de fixer la rémunération de l'agent recruté qui sera basée sur les grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et sur le régime indemnitaire en vigueur au sein des services de la CALI.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.
- d'intégrer ce poste pour une durée de 3 ans dans la convention de constitution du service commun et d'approuver ladite convention.

2020-12-332 : Mise à jour du tableau des effectifs

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise avec effet au 1^{er} novembre 2020,

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal et création d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020,

Ecole de musique intercommunale

- suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet - la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 15 heures et la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 10 heures,
- suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 9 heures 30 et la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 12 heures.

Pôle entretien

- suppression d'un emploi permanent à temps non complet (26/35^{ème}) d'adjoint technique et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique avec effet au 1^{er} janvier 2021,
- suppression d'un emploi permanent à temps non complet (20/35^{ème}) d'adjoint technique et création d'un emploi permanent à temps non complet (26/35^{ème}) d'adjoint technique avec effet au 1^{er} janvier 2021.

2020-12-333 : Port Libourne-St Emilion - Transfert des effectifs

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de créer un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise au 1^{er} janvier 2021 pour l'exercice des fonctions de surveillant de port / agent portuaire.

Il est précisé au conseil communautaire qu'un projet de convention de mise à disposition partielle de personnel sera proposée par le Président au bureau communautaire afin de préciser les modalités de gestion des astreintes réalisées par le personnel assermenté de la Ville de Libourne nécessaires à la continuité de service.

2020-12-334 : Centre Aquatique - Transfert du personnel et tableau des effectifs

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de créer les postes suivants au titre du transfert du personnel de la piscine municipale de la ville de Libourne avec effet au 1^{er} janvier 2021 :

- un emploi permanent à temps complet d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe,
- deux emplois permanents à temps complet d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe,
- deux emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation,
- un emploi permanent à temps non complet (17.50/35^{ème}) d'adjoint d'animation,
- un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise,
- un emploi permanent à temps d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif,
- deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique.

- de créer les postes suivants dans le cadre de la future ouverture du centre aquatique avec effet au 1^{er} janvier 2021 :

- un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des éducateurs des APS pour le poste de responsable du pôle aquatique / chef de bassin,
- un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs pour un poste d'accueil,
- sept emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des éducateurs des APS pour les postes de MNS,
- trois emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques pour les postes d'agent technique polyvalent,
- de modifier les postes suivants dans le cadre de la future ouverture du centre aquatique :
 - suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et création d'un emploi permanent à temps complet de technicien avec effet au 1^{er} janvier 2021,
 - suppression d'un emploi permanent à temps non complet (17.50/35^{ème}) d'adjoint d'animation et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint animation avec effet à la date d'ouverture effective du centre aquatique.
- d'autoriser Monsieur le Président à recourir à du personnel saisonnier dans le cadre de la délibération du 16 décembre 2019 afin de compléter les effectifs notamment durant la saison estivale.

Il est enfin précisé au Conseil communautaire qu'un projet d'avenant à la convention de gestion sera proposé par le Président au Bureau communautaire afin de définir les modalités financières entre la ville de Libourne et la Communauté d'agglomération pour l'année 2021, année de transition entre les deux équipements.

2020-12-335 : Mise à jour des dispositions des contrats d'engagement des assistant(e)s maternel(le)s

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le 
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_PV06-DE

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les dispositions portant modification des conditions d'emploi et de la rémunération des assistant(e)s maternel(le)s sur la base du modèle de contrat applicable à compter du 1er janvier 2021 ci-après annexé;
- de prévoir au budget de l'exercice 2021 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ces emplois.

2020-12-336 : Action sociale en faveur du personnel : conditions d'attribution exceptionnelle de chèques-cadeaux pour 2020

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'acter le principe de l'achat par la collectivité de chèques-cadeaux à faire valoir sur la plateforme www.petitscommerces.fr afin de les distribuer aux agents,
- de fixer à 20 € le montant individuel attribué sous forme de chèques-cadeaux aux agents de la collectivité pour l'année 2020.
- de décider que cet avantage sera attribué, de manière exceptionnelle et non renouvelable au titre de l'année 2020, pour les agents ci-après désignés et dans les conditions suivantes :
 - agents fonctionnaires, titulaires et stagiaires,
 - agents contractuels de droit public sur emploi permanent ou remplaçant un emploi permanent,
 - agent recrutés dans le cadre du PEC,
 - apprentis et services civiques,
- de préciser que cet avantage sera attribuable, aux agents ci-dessus désignés dès lors qu'ils sont rémunérés dans l'effectif à la date du 1er décembre 2020.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les engagements financiers correspondants.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE ET GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

2020-12-337 : Aire de grands passages située à Les Billaux : adoption de la grille tarifaire

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter la grille tarifaire des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne, Coutras et Saint Denis de Pile ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras et de l'aire de grand passage située à Les Billaux,
- de dire que ces documents seront annexés au contrat de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux et de l'aire de grands passages à intervenir.

2020-12-338 : Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux du territoire : adoption du règlement intérieur et de la convention d'occupation de la future aire de grands passages située à Les Billaux

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le règlement intérieur de la future aire de grands passages des gens du voyage situées à Les Billaux,
- d'adopter la convention d'occupation pour la future aire de grands passages des gens du voyage située à Les Billaux,
- de dire que ces documents seront annexés au contrat de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux et de l'aire de grand passage à intervenir.

PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL, FILIERE BOIS ET GESTION DE LA FORET DE LA DOUBLE

Rapporteur : Monsieur David REDON

2020-12-339 : Assujettissement d'une partie de la propriété forestière forestier

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le 
ID : 033-200070092-20201216-2020_12_PV06-DE

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de demander à Madame la Préfète, l'application du régime forestier aux parcelles cadastrales à vocation forestière, propriétés de La Cali, listées en annexe
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires avec l'Office National des Forêts pour la constitution du dossier d'application du régime forestier et à signer tout document afférent

2020-12-340 : Adhésion à la Fédération Nationale des Communes Forestières

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer à la Fédération Nationale des Communes Forestières et d'en respecter les statuts
- de payer une cotisation annuelle de 300€ à compter de 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou sous représentant à signer tout document nécessaire à cette adhésion
- de mandater David Redon, vice-président de La Cali pour représenter La Cali auprès de ses instances (association départementale et Fédération nationale).

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

2020-12-341 : Inclusion linguistique : subvention à CLAP sud-ouest pour l'année 2020

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention au CLAP Sud-Ouest de 5 000 €,
- signer avec le CLAP Sud-Ouest une convention d'objectifs et tous les documents afférents.

2020-12-342 : Fixation du tarif du séjour « ski » hiver pour 2021 concernant l'Espace Jeunes à Izon en partenariat avec les communes de Montussan et St Sulpice et Cameyrac.

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de fixer un tarif unique pour ce séjour de 170 € par jeune résidant sur le territoire de la Cali ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec les communes de Montussan et St Sulpice et Cameyrac ou tout document afférent.

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Alain JAMBON

2020-12-343 : Signature d'une convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par les administrations publiques locales de Gironde

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par les administrations publiques locales de Gironde,
- de dire que les dépenses relatives à l'exécution des éventuels contrats issus de cette convention seront inscrites en dépenses aux budgets relatifs à l'exécution des contrats y afférant selon les différents segments d'achat « véhicules et carburant », « informatique et consommables » et « mobiliers et équipement général ».

CULTURE

Rapporteur : Madame Brigitte NABET-GIRARD

2020-12-344 : Dispositif 2020-2021 « L'Art de grandir » (Parcours culturels en temps scolaire pour les classes de cycle 3) – Convention de partenariat avec la ville de Libourne

A la majorité 68 voix pour et 1 voix contre (Gonzague MALHERBE),

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20201216-2020_12_PV06-DE

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat liée à ce parcours,
- à verser la somme forfaitaire à la Mairie de Libourne.

2020-12-345 : Confirmation du montant de référence de la subvention communautaire 2021 allouée à l'association « Mets la Prise » pour la salle de musiques actuelles « L'Accordeur »

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de confirmer le montant de référence de la subvention communautaire 2021, soit 25 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention tri-annuelle d'objectifs et de financements avec l'association « Mets la prise », et tout document y afférent.

SUIVI DES CONTRATS DE CONCESSIONS

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

2020-12-346 : Attribution du contrat relatif à la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne, Coutras et Saint Denis de Pile, des terrains familiaux situés à Coutras et de l'aire de grands passages située à Les Billaux

A l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retenir la société VESTA comme délégataire pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage située à Libourne, Coutras et Saint Denis de Pile ainsi que pour les terrains familiaux situés à Coutras et de l'aire de grands passages située à Les Billaux pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 pour se terminer le 31 décembre 2024,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de concession avec le candidat retenu et l'ensemble des documents y afférents,
- de dire que les dépenses relatives à la contribution de La Cali seront inscrites en dépenses aux budgets relatifs à l'exécution du contrat, de la manière suivante :

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20h00.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.